



COMPTE-RENDU DU CTPC DU 20 DECEMBRE 2006

Déclaration liminaire CFDT et CFTC réunis.

- Approbation du PV du CTPC du 9 novembre 2006
- Projet de décret portant statut de l'établissement public « la monnaie de Paris »
 - Vote **pour** l'administration
 - Vote **contre** CFTC - SPSCM
 - **Ne prend pas part au vote** CFDT
- Présentation de MaRHS et de la charte d'utilisation. Chaque agent pourra accéder à son dossier et le consulter. La gestion des congés et le suivi du temps de travail quotidien sera également accessible et chaque agent aura la possibilité de modifier personnellement, un certain nombre d'informations (ex : état civil, changement d'adresse, coordonnées bancaires...)

A terme, le suivi des formations devrait également être intégré dans cette nouvelle application.

Ces modifications substantielles exigent une information importante pour accompagner les personnels directement impliqués par cette nouvelle approche de la gestion administrative de l'ensemble des personnels d'administration centrale.

Des difficultés sont apparues lors de la reprise de « Papyrus » notamment, et les corrections s'effectuent au fur et à mesure au fil des mois.

Les tâches des agents sont transformées ; d'une gestion par procédures, l'on passe à une gestion de l'ensemble des actes qui relève du dossier d'un agent.

Dès janvier 2007, il faudra renforcer la formation des chefs de section du bureau 1B = rôle moteur et ressources pour leurs collaborateurs.

Le 12 janvier 2007, 250 personnes seront réunies afin de briser les cloisonnements persistants. Il faut arriver à mieux échanger, mieux communiquer, de façon plus participative et plus collective.

La CFDT ne peut que souscrire à cette appropriation culturelle, à faciliter la vie de l'ensemble des agents.

- Point de présentation du schéma prévisionnel de réimplantation des services de l'administration centrale (voir tableau joint)
 - l'immeuble VALMY situé à Montreuil est retenu ;
 - un projet d'achat à Noisy : immeuble « Le Montaigne » est bien avancé : il devrait permettre d'accueillir les services informatiques de la DGI ≥ 800 personnes et l'école Nationale des Impôts (près de 600 personnes). L'installation est prévue pour fin 2007 et courant 2008.

Nous avons une visibilité jusqu'en 2008, des réimplantations des services mais pas au-delà.

La CFDT a fait remarquer les difficultés qui existent pour les agents de la DGME, qui ne sont pas regroupés tous ensemble.

L'administration a répondu qu'initialement éclatés sur 4 sites, la réinstallation a permis de les regrouper sur 2 sites. Pour l'instant, il n'est pas envisagé de réaménager sur 1 seul site.

Il a fallu parer au plus pressé et au plus urgent et l'on reste sur une stratégie d'implantation sur l'Est parisien.

• Mise en place des mesures « tabac » conformément à la circulaire Fonction Publique et Santé.

Une circulaire ministérielle MINEFI sera diffusée, reprenant les termes de la circulaire FP/Santé, dont l'application entre en vigueur le 1^{er} février 2007.

Intervention des médecins de prévention dans le cadre d'une action collective.

Certains locaux « fumeurs » devront être réaménagés. Si impossibilité, les locaux seront définitivement fermés.

La CFDT a pointé les nuisances supportées par les personnels de l'IGPDE, situés à l'étage où a été dédié un emplacement fumeurs. L'extraction mise en place est insuffisante.

Questions diverses présentées par la CFDT :

1) Point sur les associations EPAF - ALPAF...

Tout a été précisé au cours du dernier CNAS. Un tableau a été remis aux personnels administratifs, leur permettant de comparer leur situation administrative « avant/après » le changement de statut des associations. Il semblerait qu'il n'y aurait plus de crainte particulière ;

2) L'ASN (Agence de la Sûreté Nucléaire) : une convention de gestion est en cours d'élaboration dans les services ASN et DPAEP pour l'ensemble des prestations : vie matérielle et administrative, gestion du personnel, paye des agents (y compris ceux des Drire \geq 200 personnes) ;

3) L'accès aux fichiers dématérialisés des agents de l'administration centrale, sera possible pour l'ensemble des organisations syndicales, à charge pour elles, ensuite, d'en extraire ce qu'elles souhaitent ;

4) IGPDE - Service à compétence nationale (SCN), le projet de service est en ligne sur Alizé. Après recueil des observations, et corrections, ajustements éventuels, une présentation sera faite aux agents de l'IGPDE. Un groupe de travail ad hoc devrait être mis en place et une présentation aux OS CTPM/CTPC est prévue et sa finalisation courant du premier semestre 2007.

La CFDT demande l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain CTPC, l'obligation d'informer les agents en 2007 (cf. le rapport COR) sur la possibilité, pour chacun d'entre eux, de consulter leur dossier retraite. Un document élaboré par le Service des Pensions pourra être présenté à cette occasion.

J-F VERDIER a donné son accord pour l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain CTPC.